

Thierry HUILLET

•

Prélude, Chemin de Croix et Résurrection

pour violoncelle et orgue

• •

• •

• •

• •

• •

• •

•

dédié à Pierre Lacroix

Prélude, Chemin de Croix et Résurrection

Notes au sujet de la registration de l'orgue

La registration proposée est celle de la création, à l'orgue de Saint-Bertrand-de-Comminges.


Pour l'exécution sur un autre instrument, la registration pourra être adaptée, en s'appuyant sur les indications de couleurs de timbres portées sur la partition. En particulier, si l'orgue le permet, il peut être judicieux d'envisager, lors du Prélude, des jeux à caractère ondulatoire (type « voix céleste » ou « Unda Maris »).

Un principe devra cependant être respecté : lorsque la registration est basée sur un jeu de 16', 4' ou 2', ou sur une association de jeux de 4', 2', 1', il conviendra d'utiliser un jeu de dimension analogue, afin de respecter la tessiture voulue. Si un jeu de dimension différente est choisi, il faudra transposer à l'octave, supérieure ou inférieure (exemples : le début du Prélude au Positif, ou la Résurrection au Positif et au Récit, doivent sonner à l'octave supérieure de la notation). Par précaution, et pour préciser sans ambiguïté la tessiture voulue, la dimension du jeu est parfois indiquée à nouveau entre parenthèses.

Les abréviations utilisées sont les suivantes :

Grand-Orgue : G.O.	Doublette : D.	Trompette : Trp.
Positif : Pos.	Larigot : L.	Bombarde : Bomb.
Récit : Réc.	Fourniture : Fourn.	Clairon : Cl.
Pédalier : Péd.	Cymbale : Cymb.	Voix humaine : Voix hum.
Montre : M.	Bourdon : B.	Soubasse : S.
Prestant : P.	Flûte : Fl.	

L'entrée d'un nouveau clavier est signalée par son abréviation soulignée. Le rappel des claviers déjà mis en œuvre est effectué sur chaque système par son abréviation entre parenthèses.

Les changements de registres sont symbolisés par le signe  , le cas échéant surmonté d'une flèche indiquant l'endroit précis où le changement intervient.

Les altérations ont été précisées devant chaque note. Une altération placée sur une portée ne s'applique pas à une portée voisine.